

ÉTABLISSEMENT : 0350005R

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 27 JUIN 2019

Année scolaire : 2018-2019
Numéro de séance : 1819/09
Date de convocation : 14 juin 2019
Présidence de : M. Romain RAOUL,
Proviseur

Quorum : 16
Nombre des présents : 18
Nombre d'absents excusés : 8

Dossier suivi par
Yves Garnier

Téléphone
02 99 16 80 80

Télécopie
02 99 16 80 81

Mél.
ce.0350005r@ac-rennes.fr

33, rue des Ecoles
B.P. 80304
35803 DINARD CEDEX

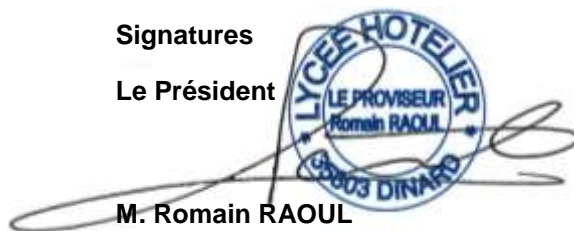
Site internet
www.lyceehotelierdinard.fr



SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes
- approbation des PV du CA du 25/04/2019 et des CP des 04 et 20/06/2019 ;	Vote	3		
- approbation de l'ordre du jour ;	Vote	3		
<u>Affaires administratives et financières</u>				
- DBM pour vote et information ;	Vote	4,5	107/18-19	
- Tarifs location appartements ;	Vote	5 à 7	108,109,111 à 113/18-19	
- Ordre de recette exceptionnel ;	Vote	7		
- ERASMUS +	Vote	7, 8	110/18-19	
- Information sur les travaux ;		8	114/18-19	
<u>Vie scolaire et pédagogique</u>				
- Calendrier des stages en entreprise ;	Vote	9		
<u>Moyens d'enseignement et pédagogiques</u>				
- Préparation de la rentrée 2019 : répartition des moyens par discipline ;	Vote	10		
- Carte des formations 2020 : transformation de 12 places de BTS 2 ^{ème} année en apprentissage ;	Vote	10		
<u>Questions diverses.</u>				
- ... ;				

Signatures

Le Président



M. Romain RAOUL

La Secrétaire

M^{me} Sandrine MARZIOU



PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 27 juin 2019

2/11

<i>Titulaires</i>	P	A	E	<i>Suppléants</i>	P	A	E
Membres de Droit							
M. Romain RAOUL	1						
M. Frank TROUBADOURS	1						
M ^{me} Anne-Laure LEGAILLARD	1						
M. Alain BERNARD	1						
M. Mikaël JOLY	1						
Représentants du Conseil Régional							
M. Martin MEYRIER		1					
M. Stéphane PERRIN		1					
Représentants de la commune siège							
M ^{me} Claudia CARFANTAN	0		1	M. Daniel BILLOT	1		
M ^{me} Catherine GUGUEN-GRACIE	0		1	M. Jean-Claude MAHE			
Personnalité Qualifiée							
M. Bruno VILT	1						
Personnels d'Enseignement et d'Education							
M ^{me} Elisabeth RICHARD	0		1	M ^{me} Agnès KNOCKAERT			
M. Claude NAOUR	1			M. Laurent CHARPENTIER			
M. Patrick CHAPELAND	1			M ^{me} Florence ROBIN			
M ^{me} Martine MARTIN	1			M. Yann-Mikaël TRIHAN			
M. Sébastien CHAUVEAU	1			M. Jean-François GEFFRAY			
M ^{me} Nicole CABIOCH	1			M. Ludovic PORTIER			
M. Denis RIAUD			1	M ^{me} Véronique MARZIN	1		
Personnels A TOSS							
M ^{me} Sandrine MARZIOU	1			M. Philippe ROUSSEL	1		
M ^{me} Sylvie CUDONNEC	0		1	M ^{me} Delphine ACLOQUE			
M ^{me} Martine JEHAN	1			M. Laurent SECHER			
Représentants des Parents d'Elèves							
M ^{me} Anne-Laure MOREAU	1			M. Yves VINCENT			
M ^{me} Sandrine MONNET		1		M ^{me} Stéphanie JUBAULT			
M ^{me} Sylvie HAMEL-DAUDIN	0		1	M. Hervé ROZE			
M ^{me} Carole BAZILE	1			M ^{me} Stéphanie DESPRES			
M ^{me} Laïla MARIN		1		M ^{me} Nathalie GUILLOIS-SAMSON			
Représentants des élèves							
M ^{elle} Mélissa SMITH (TSTHR1)		1		M. Juluan DOMI (TSTHR2)			
M ^{elle} Adèle FAGON (TSTHR2)	0		1	M. Maxence KERMORGANT (TSTHR2)			
M. Yanis RAMBAUD (TSTHR2)	0		1	M. Matthieu PEIRANO-FABRE (TSTHR1)			
M. Benoît LE CLAINCHE (TSTHR1)		1		M ^{elle} Adèle LE BAIL (TSTHR1)			
M ^{elle} Léa JURE (1MHR1)		1		M ^{elle} Gwendoline LAFOND (1MHR1)			
Totaux	15	7	8		3	0	0



Ouverture de séance. 18 h 00

3/11

1. Approbation du procès-verbal du C.A. du 25 avril 2019, des CP des 04 avril et 04 juin 2019

Les procès-verbaux cités en objet sont approuvés à l'unanimité. M^{me} LEGAILLARD rappelle le fonctionnement de la Commission Permanente qui vote et doit en informer le CA.

2. Résultats du vote (le cas échéant)

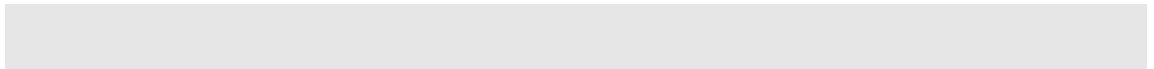
Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0



**1. Décisions budgétaires modificatives pour information et pour vote**

1.1. DBM pour information et pour vote

1.1.1. DBM n°4 pour information

1.1.2. DBM n° 5 pour vote

1.2. Présentation / contexte

1.2.1. DBM n°4 pour information

La Décision Modificative Budgétaire pour information n°4 regroupe les opérations suivantes :

- Budgétisation du voyage à Otzenhausen en Allemagne en novembre 2019 ;
- Diverses subventions du Conseil Régional de Bretagne suite à l'accord des demandes d'équipement général (dossier D1): laitière en service de restauration collective (512,00 € = prise en charge à 50%), lave-linge en service mutualisé de lingerie (9 908,00 €) et remplacement d'extincteurs à hauteur de 2 522,00 €.
- Subvention du Conseil Régional de Bretagne pour une intervention en Délégation de Maitrise d'Ouvrage (DMO) de diagnostic complémentaire sur le parc boisé pour 5 200,00€.
- Report du solde des crédits pédagogiques non utilisés en 2018 (540,55 € pour les stages).

1.2.2. DBM n°5 pour vote

Elle concerne la répartition de crédits globalisés (droits de reprographie et remboursements des visites de stage en entreprise) et un prélèvement sur le fonds de roulement.

I. Nous avons reçu plusieurs attributions de crédits globalisés :

A. La Direction des Services Départementaux d'Ille et Vilaine (DSDEN) a attribué la somme de **5 011,00 €** pour couvrir le financement des droits de reprographie et la participation aux frais de stage en entreprise des élèves des lycées (attribution décembre 2018). Nous proposons la répartition suivante :

1. Droits de reprographie : 1 164,90 €
2. Visites de stage : 3 846,10 €

B. La Direction des Services Départementaux d'Ille et Vilaine (DSDEN) a attribué la somme de **2 645,50 €** pour couvrir le financement des droits de reprographie et la participation aux frais de stage en entreprise des élèves des lycées (attribution juin 2019). Nous proposons de répartir cette somme uniquement sur les stages.

C. La Direction des Services Départementaux d'Ille et Vilaine (DSDEN) a attribué la somme de **3 217,00 €** pour couvrir les fonds sociaux. Nous proposons la répartition suivante :

1. Fonds social des cantines : 217,00 €
2. Fonds social des lycées : 3 000,00 €

II. Il est proposé un prélèvement pour le service AP (Activités Pédagogiques), le service ALO (Administration et Logistique), le service de restauration et d'hébergement (SRH), le service mutualisé de lingerie (SML) et le service OPC (Immobilisations) d'un montant global de **116 900,00 €**, afin de financer diverses dépenses exposées dans le tableau.

Dénomination	Montant	Service domaine activité
Matériels pédagogiques	4 000,00 €	AP/ENS GE/0EGMATIER
Table de ping-pong extérieure	2 200,00 €	OPC/FONCT/0MATMOB
Menus Cézembre	2 000,00 €	AP/ENS TE/0ETPEDA
Nappage Cézembre	13 000,00 €	AP/ENS TE/0ETPEDA
Renouvellement du matériel pédagogique des ateliers	7 000,00 €	AP/ENS TE/0ETPEDA
Déplacement AEHT - CROATIE	6 000,00 €	AP/ENS TE/0ETDEPLAC
Diverses actions	10 000,00 €	AP/PROJETS/0ACTIONS



5/11

Participation du lycée accompagnateurs voyages	2 000,00 €	AP/VOYAGES/0DIVOYAGE
Remplacement extincteurs	1 000,00 €	ALO/ENTRETIEN/0MAINTENA
Entretien du lycée	40 000,00 €	ALO/ENTRETIEN/0MAINTENA
Frais de réception	2 000,00 €	ALO/COMMUN/0RECEP
Déplacement lycée	1 000,00 €	ALO/COMMUN/0DEPLAC
Matériels, mobiliers (ordinateurs, fauteuil, bureaux)	5 000,00 €	ALO/ENTRETIEN/0MATMOB
Laitière pour le self	1 000,00 €	OPC/SRH/0MATMOB
Fontaines à eau self	2 500,00 €	OPC/SRH/0MATMOB
Rachat de matériels pour SRH	13 000,00 €	SRH/ENTRET/0MATMOB
Lave-linge pour SML	1 000,00 €	OPC/SML/0MATMOB
Housses pour transport linge	1 200,00 €	SML/ENTRET/0MATMOB
Location Lave-linge	3 000,00 €	SML/ENTRET/0MAINTENA
	116 900,00 €	

Le lycée passe de 101 jours de fonctionnement au 31 décembre 2018 à 77 jours.

1.3. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

1.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 107/18-19

2. Location appartements

2.1. Location appartements

- 2.1.1. Tarif logement 77-11 mis à disposition des assistants de langue
- 2.1.2. Tarif logement 77-11 mis à disposition du Grand Hôtel Barrière du 01 juillet au 31 août 2019
- 2.1.3. Tarif chambres palières et doubles du 01 juillet au 31 août 2019
- 2.1.4. Tarif logement vacant 77-8
- 2.1.5. Tarif logement vacant 77-5

2.2. Présentation / contexte

2.2.1. Tarif logement 77-11 mis à disposition des assistants de langue

Conformément aux instructions du Conseil Régional de Bretagne depuis la rentrée scolaire 2009, les assistants de langue étrangers ne peuvent plus bénéficier de la gratuité pour l'occupation des logements de fonction mis à leur disposition par convention d'occupation précaire, pendant la durée de leur contrat.

Le logement mis à leur disposition au Lycée hôtelier a été évalué en avril 2017 par les services des domaines, à 814€ par mois.

Il est proposé, compte tenu de la rémunération des assistants de langue étrangers, de reconduire la proposition des années précédentes, soit un loyer de 150€ par mois et par personne, charges comprises. Le lycée met à leur disposition un couchage complet.

2.2.2. Tarif logement 77-11 mis à disposition du Grand Hôtel Barrière du 01 juillet au 31 août 2019



Le logement 77-11 a été évalué en avril 2017 par les services des domaines, à 814,00 € par mois. Il est possible d'appliquer un abattement de 20% pour marge d'appréciation et de 15% pour précarité. Le logement est dès lors proposé à 600,00 € par mois, charges comprises.

2.2.3. Tarif chambres palières et doubles du 01 juillet au 31 août 2019

6/11

Les chambres palières ont été évaluées en avril 2017 par les services des domaines, à 390,00€ la double et 292,50€ la simple par mois. Il est possible d'appliquer un abattement de 20% pour marge d'appréciation et de 15% pour précarité. La chambre palière double est dès lors proposée à 300,00 € par mois, charges comprises. La chambre palière simple est dès lors proposée à 250,00 € par mois, charges comprises.

2.2.4. Tarif logement vacant 77-8

Le logement 77-8, attribué en nécessité absolue de service à la fonction d'infirmière, est vacant suite à l'obtention d'une dérogation à l'obligation de loger. Le service des Domaines, compétent en la matière, a évalué le logement de type F4 et de 74 m² à 670€ par mois, charges non comprises. Il est possible d'appliquer un abattement de 20% pour marge d'appréciation et de 15% pour précarité. Le logement est dès lors proposé à 435,50€ par mois, charges non comprises. Il fait l'objet d'une convention d'occupation précaire du 01/09/19 au 31/08/20. Il convient d'ajuster les modalités de remboursement des charges locatives.

Modes de calcul :

Nature	Taux unitaire	Mode de calcul	Prévision de dépenses annuelle	
Electricité	0,13€ le kilowattheure	Sur relevé	637,00 €	
Eau	4,20€ le mètre cube	Sur relevé	579,00 €	
Chauffage	0,62€ le mètre cube	Forfait 1 500 m ²	915,00 €	
			2 131,00 €	178,00 €/mois

Modalités de versement: avance mensuelle de 180,00 €, avec régularisation à l'issue de la convention d'occupation précaire.

2.2.5. Tarif logement vacant 77-5

Le logement 77-5, attribué en nécessité absolue de service à la fonction de Conseiller Principal d'Éducation, est vacant suite à l'obtention d'une dérogation à l'obligation de loger. Le service des Domaines, compétent en la matière, a évalué le logement le logement de type F4 et de 73 m² à 730,00 € par mois, charges non comprises. Il est proposé un abattement de 20% pour marge d'appréciation et de 15% pour précarité. Le logement serait dès lors proposé à 474,50 € par mois, charges non comprises. Conformément aux directives du conseil régional de Bretagne, il est possible d'attribuer ce logement par voie d'occupation précaire, en prenant l'avis du conseil d'administration du lycée. Ce logement doit être en priorité accordé à des agents régionaux affectés dans l'établissement.

2.3. Résultats du vote (le cas échéant)

Tarif logement 77-11 mis à disposition des assistants de langue

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Tarif logement 77-11 mis à disposition du Grand Hôtel Barrière du 01 juillet au 31 août 2019

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Tarif chambres palières et doubles du 01 juillet au 31 août 2019

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Tarif logement vacant 77-8

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Tarif logement vacant 77-5



Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

2.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Tarif logement 77-11 mis à disposition des assistants de langue
Délibération n° 111/18-19

7/11

Tarif logement 77-11 mis à disposition du Grand Hôtel Barrière du 01 juillet au 31 août 2019
Délibération n° 113/18-19

Tarif chambres palières et doubles du 01 juillet au 31 août 2019
Délibération n° 112/18-19

Tarif logement vacant 77-8
Délibération n° 109/18-19

Tarif logement vacant 77-5
Délibération n° 108/18-19

3. Ordre de recettes exceptionnel

3.1. Ordre de recettes exceptionnel

3.2. Présentation / contexte

Des reliquats de subventions versées par l'ASP (organisme qui versait la subvention pour les contrats aidés) apparaissent au compte financier 2018. Comme ces reliquats datent de plus de 4 ans, nous pouvons entamer la procédure de délai de prescription quadriennale qui consiste à intégrer ces sommes dans notre comptabilité à travers un ordre de recette exceptionnel. Pour cela, l'accord du conseil d'administration est obligatoire. Ces sommes représentent un total de 589,83€ sur les périodes de 2012 à 2014.

3.3. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

3.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 110/18-19

4. Modalités de remboursement des élèves bénéficiant de la bourse ERASMUS +

4.1. Modalités de remboursement des élèves bénéficiant de la bourse ERASMUS +

4.2. Présentation / contexte

Le conseil d'administration autorise le reversement aux élèves bénéficiaires du programme ERASMUS + 2018-2020 de l'aide individuelle qui leur est attribuée. Ce reversement se fera sous forme de bourse individuelle. Les élèves bénéficiaires peuvent également percevoir le solde de l'aide individuelle attribuée après prise en charge par le lycée des dépenses payables à distance (transport, ...).

4.3. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0



4.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 114/18-19

5. Information sur les travaux

8/11

5.1. Information sur les travaux

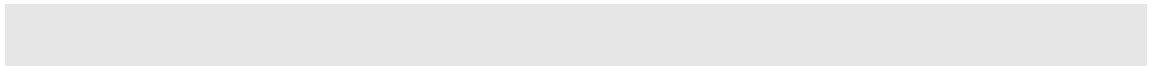
5.2. Présentation / contexte

M. le Proviseur fait un point sur les travaux.

- a) Les travaux des chambres d'initiation ont débuté le 19 juin 2019. Le Chef d'établissement remercie les agents du lycée pour leur réactivité lors des opérations de déménagement de ces chambres. La phase de désamiantage vient de commencer. Réception des travaux prévue le 30 Octobre 2019.
- b) Le Chef d'établissement indique qu'un autre chantier vient de démarrer : les travaux au niveau de la rue de la Croix Guillaume, dont la maîtrise d'œuvre est assurée par la Ville de Dinard.
Objet des travaux : réfection de l'entrée du restaurant d'application Le Cézembre et aménagement de l'espace en vue de la réaffectation de la Villa Surville en campus d'étudiant. L'ensemble des parkings vont être refaits. Pour le moment, et jusqu'à la fin des travaux, l'entrée dans l'établissement se fait par la Rue des Écoles.
- c) Aménagement d'une voie verte ouverte au public, réaménagement des espaces verts et création d'un parking de vingt places devant le restaurant La Brasserie. Le planning des travaux n'est pas encore complètement fixé. Ces travaux intégreront la sécurisation du site du Lycée Hôtelier par la pose d'une clôture.

5.3. Commentaires / débat

Un membre du Conseil appelle à la vigilance sur le sujet de la conservation du patrimoine (portails boulevard des Maréchaux).





RUBRIQUE II. Vie scolaire et pédagogique

1. Calendrier des stages

9/11

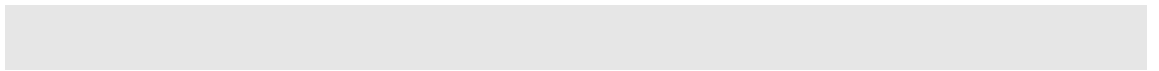
1.1. Calendrier des stages

1.2. Présentation / contexte

Le calendrier des stages, pour l'année 2019-2020, est adopté à l'unanimité.

1.3. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0





RUBRIQUE III. Moyens d'enseignement et pédagogiques

10/11

1. Préparation de la rentrée 2019 : répartition des moyens par discipline

1.1. Préparation de la rentrée 2019 : répartition des moyens par discipline

1.2. Présentation / contexte

Le Chef d'établissement fait un point sur les dispositifs qui entrent en vigueur à la rentrée 2019.

- a) Le Projet d'accompagnement personnalisé
Pas d'opposition à ce dispositif qui connaîtra encore quelques ajustements avant la rentrée 2019. Il y a de nombreux échanges avec les enseignants présents.
- b) La mise en place de cours en co-intervention
Pas d'opposition.
- c) La réalisation d'un chef-d'œuvre
Pas d'opposition

Point sur la DGH 2019. La DGH ayant été faite sur des prévisions d'effectifs, ceux-ci ont évolué. Le Chef d'établissement souligne que les ajustements ont été faits avec la volonté de donner de meilleures conditions au plus grand nombre de disciplines.

Pas de modification concernant les MC.

Lycée technologique : le Chef d'établissement remercie les personnels qui ont bien informé les collègues au sujet de la 2^{nde} STHR.

1.3. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

2. Carte des formations pour la rentrée 2020 : transformation de 12 places de BTS 2^{ème} année sous statut scolaire en apprentissage

2.1. Carte des formations pour la rentrée 2020 : transformation de 12 places de BTS 2^{ème} année sous statut scolaire en apprentissage

2.2. Présentation / contexte

Le chef d'établissement propose l'intégration en 2^{ème} année de BTS d'apprentis, sur des places vacantes de MC, selon la répartition suivante :

- 2 en SOM
- 2 en ACCUEIL RECEPTION
- 2 en BAR MA

2.3. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 18 Pour : 14 Contre : 2 Abstention : 2 Nuls : 0



RUBRIQUE IV. Questions diverses

1. Question / Point abordé

1.1. Énoncé de la question ou du sujet abordé

11/11

ETAT NEANT

20 h 15 – en l'absence de question diverse, la séance est levée.